



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

Préfecture  
Direction des politiques interministérielles  
Bureau de la coordination

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

## SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE

### RECUEIL SPÉCIAL n° 7 – 26 janvier 2015

Le Recueil des Actes Administratifs sous sa forme intégrale est consultable en Préfecture, dans les Sous-Préfectures ainsi que sur le site Internet de la Préfecture ([www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr))

<b>DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU PAS-DE-CALAIS.....</b>	<b>3</b>
Décision en date du 22 janvier 2015 accordant subdélégation de signature aux agents placés sous l'autorité de M. Matthieu DEWAS, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais.....	3
Décision en date du 26 janvier 2015 accordant subdélégation de signature aux agents placés sous l'autorité de M. Matthieu DEWAS, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais, au nom du pouvoir adjudicateur.....	3
Décision en date du 26 janvier 2015 accordant subdélégation de signature aux agents placés sous l'autorité de M. Matthieu DEWAS, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais, en matière d'ordonnancement secondaire.....	4

## DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU PAS-DE-CALAIS

### SECRETARIAT GÉNÉRAL

- Décision en date du 22 janvier 2015 accordant subdélégation de signature aux agents placés sous l'autorité de M. Matthieu DEWAS, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais

ARTICLE 1 : A compter du 1er février 2015, l'article 1 de la décision susvisée est complété comme suit :

- M. David BARJON, Directeur-Adjoint

ARTICLE 2 : La présente décision de subdélégation de signature sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

Signé

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer  
Matthieu DEWAS

- Décision en date du 26 janvier 2015 accordant subdélégation de signature aux agents placés sous l'autorité de M. Matthieu DEWAS, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais, au nom du pouvoir adjudicateur

Article 1er :

En cas d'absence ou d'empêchement, subdélégation de signature au nom du pouvoir adjudicateur est donnée à Monsieur Eric FISSE, Directeur départemental adjoint des territoires et de la mer du Pas-de-Calais (jusqu'au 30 janvier 2015), Monsieur David BARJON, Directeur départemental adjoint des territoires et de la mer du Pas-de-Calais (à compter du 1er février 2015) et à Monsieur François NADAUD, Directeur départemental adjoint des territoires et de la mer du Pas-de-Calais, délégué à la mer et au littoral.

Article 2 :

Subdélégation de signature au nom du pouvoir adjudicateur est accordée de manière permanente aux chefs de services, dans le cadre de leurs attributions et compétences, pour les marchés passés selon une procédure adaptée (art. 28 du Code des marchés publics) et les décisions de subvention, dans la limite des montants visés ci-après à :

Programme	Service	Nom du chef de service	Montant unitaire maximum hors taxes
0113-0181-0203-0205-0207-0215-0217-0309-0333-0723	Secrétariat Général	M. Olivier HANNEDOUCHE	50 000 €
0181-0205-0207	Service Expertise et Appui Technique	M. Denis POULET, ou en cas d'absence ou d'empêchement, son adjoint M. Éric KABEYA	50 000 €
0135	Service Habitat Durable	Mme Nadine BAUMLIN, ou en cas d'absence ou d'empêchement, son adjointe Mme Delphine CHEVALIER-FASQUEL	50 000 €
0113-0205	Service des Affaires Maritimes du Littoral	M. Frédéric FASQUEL	20 000 €
0113-0135	Service Environnement et Aménagement Durable	Mme Anne-Sophie MARGOLLE, ou en cas d'absence ou d'empêchement, son adjointe Mme Hélène LEMOINE	20 000 €
0113-0181	Service Eau et Risque	M. Bernard MATHON, ou en cas d'absence ou d'empêchement, son adjointe Mme Émilie RENARD	20 000 €
0135	Service Urbanisme	Mme Anne-Lorraine LATRAYE, ou en cas d'absence ou d'empêchement, ses adjoints Mme Perrine MALLET ou M. Nicolas SEGARD	20 000 €

Article 3 :

Délégation de signature est donnée, sous le contrôle et la responsabilité de leurs supérieurs hiérarchiques directs, à l'effet de signer les marchés passés selon une procédure adaptée visée à l'article 28 du code des marchés publics, aux agents et dans les conditions limitatives fixés ci-dessous :

Service gestionnaire	Déléataires	Montant maximum hors taxes autorisé	Nature
Secrétariat général	Mme Christelle CUVELLIEZ, responsable de la cellule Moyens Généraux	4 000,00 €	Bons de commande après consultation
		10 000,00 €	Bons de commande des marchés à bons de commande pour les travaux, fournitures et services
	M. Arnaud BEELEN, adjoint au responsable de la cellule Moyens Généraux	1 000,00 €	Bons de commande après consultation
		2 000,00 €	Bons de commande des marchés à bons de commande pour les travaux, fournitures et services
		4 000,00 €	Bons de commandes LYRECO et conventions UGAP (papier et consommables informatiques)
	Mme Catherine DELBARRE, responsable Logistique au sein de la cellule Moyens Généraux	1 000,00 €	Bons de commande après consultation
		2 000,00 €	Bons de commande des marchés à bons de commande pour les travaux, fournitures et services
		4 000,00 €	Bons de commandes LYRECO et conventions UGAP (papier et consommables informatiques)
		M. Robert FOLTIER, responsable Travaux au sein de la cellule Moyens Généraux	1 000,00 €
	2 000,00 €		Bons de commande des marchés à bons de commande pour les travaux, fournitures et services
Service eau et risques	M. Cyril CONGY, responsable de la cellule Police des eaux littorales, ou en cas d'absence ou d'empêchement son adjoint M. Jean-Yves GAGNEUX	2 000,00 €	Commandes d'analyses, de contrôles, de petits matériels de laboratoire et de consommables de laboratoire dans le domaine de la police de l'eau et des milieux et espaces marins

**Article 4 :**

Les titulaires d'une délégation de signature au nom du pouvoir adjudicateur peuvent désigner les personnes habilitées à certifier le service fait dans la mesure où ils ne l'assurent pas eux-mêmes (fournitures, prestations de service, ou intellectuelles, travaux, subventions). Chaque chef de service transmet au Secrétaire Général la liste des personnes habilitées à certifier le service fait, et l'informe sans délai de ses modifications.

**Article 5 :**

L'intérim des titulaires de délégations de signature au nom du pouvoir adjudicateur est assuré par un des autres déléataires de même niveau désignés par le présent arrêté.

**Article 6 :**

La décision de subdélégation de signature au nom du pouvoir adjudicateur en date du 30 janvier 2014 est abrogée.

**Article 7 :**

La présente décision de subdélégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

Signé

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer  
Matthieu DEWAS

- Décision en date du 26 janvier 2015 accordant subdélégation de signature aux agents placés sous l'autorité de M. Matthieu DEWAS, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais, en matière d'ordonnancement secondaire

**Article 1er :**

La délégation de signature qui m'a été conférée par arrêté préfectoral du 6 août 2013 en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'État, est subdéléguée de façon permanente respectivement :

Article 1-1 :

à Monsieur Éric FISSE, Directeur départemental adjoint des territoires et de la mer du Pas-de-Calais (jusqu'au 30 janvier 2015), Monsieur David BARJON, Directeur départemental adjoint des territoires et de la mer du Pas-de-Calais (à compter du 1er février 2015) et à Monsieur François NADAUD, Directeur départemental adjoint des territoires et de la mer du Pas-de-Calais, délégué à la mer et au littoral, en matière de liquidation des recettes et de liquidation et mandatement des dépenses,

Article 1-2 :

à Monsieur Olivier HANNEDOUCHE, Secrétaire général, en matière de liquidation de recettes, d'engagement, de liquidation et mandatement des dépenses,

Article 1-3 :

aux chefs des services gestionnaires suivants à effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences les engagements juridiques :

Programme	Service	Déléataire
0113-0181-0203-0205-0207-0215-0217-0309-0333-0723	Secrétariat général	M. Olivier HANNEDOUCHE
0181-0205-0207	Service expertise et appui technique	M. Denis POULET ou en cas d'absence ou d'empêchement, son adjoint, M. Éric KABEYA
0135	Service habitat durable	Mme Nadine BAUMLIN ou en cas d'absence ou d'empêchement, son adjointe Mme Delphine CHEVALIER-FASQUEL
0113-0135	Service environnement et aménagement durable	Mme Anne-Sophie MARGOLLE, ou en cas d'absence ou d'empêchement son adjointe Madame Hélène LEMOINE
0113-0181	Service eau et risque	M. Bernard MATHON, ou en cas d'absence ou d'empêchement son adjointe Mme Émilie RENARD
0135	Service urbanisme	Mme Anne-Lorraine LATRAYE, ou en cas d'absence ou d'empêchement ses adjoints, Mme Perrine MALLET ou M. Nicolas SEGARD
0113-0205	Service des affaires maritimes du littoral	M. Frédéric FASQUEL

Article 1-4 :

aux agents désignés ci-dessous à effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences les actes relatifs à la liquidation des engagements juridiques :

Service	Déléataire	Programme
Secrétariat général / Moyens généraux	Mme Christelle CUVELLIEZ, responsable de l'unité Moyens généraux, ou en cas d'absence ou d'empêchement, son adjoint M. Arnaud BEELEN	0203 0205-MOMN 0205-PECH 0309 0333-01 0333-02 0723
Secrétariat général / Gestion du personnel et des emplois	M. Raphaël POUKALO, responsable de l'unité Gestion du personnel et des emplois	0215 0217
Service habitat durable	Mme Nadine BAUMLIN, cheffe de service, ou en cas d'absence ou d'empêchement, son adjointe Mme Delphine CHEVALIER-FASQUEL	0135
Service expertise appui technique	M. Denis POULET, chef de service, ou en cas d'absence ou d'empêchement son adjoint M. Éric KABEYA	0181 0207 0205-SDPS
Service eau et risques	M. Bernard MATHON, chef de service, ou en cas d'absence ou d'empêchement, son adjointe Mme Émilie RENARD	0113 0181
Service environnement et aménagement durable	Mme Anne-Sophie MARGOLLE, cheffe de service, ou en cas d'absence ou d'empêchement, son adjointe Mme Hélène LEMOINE	0113 0135
Service des affaires maritimes du littoral	M. Frédéric FASQUEL, chef de service	0113 0205-MOMN 0205-PECH

Article 1-5 :

à Mme Lidia RIZUTTI, de l'unité Gestion du personnel et des emplois du Secrétariat général, pour la liquidation sous l'applicatif ARGOS des états de frais vers CHORUS,

Article 1-6 :

à Mme Paule MORIVAL et à Mme Sabine BALTRUKOWICZ, du Service Urbanisme, pour la liquidation sous l'applicatif ADS 2007 des taxes d'urbanisme vers CHORUS.

Article 1-7 :

aux agents désignés ci-dessous pour transmission au comptable des actes de liquidation, par habilitation à exercer la fonction de valideur dans l'outil CHORUS Formulaire :

Service	Déléataire	Programme
Secrétariat Général / Moyens généraux	Mme Christelle CUVELLIEZ, responsable de l'unité Moyens généraux	0203 0205-MOMN 0205-PECH 0309 0333-01 0333-02 0723
	M. Arnaud BEELEN, adjoint au responsable de l'unité Moyens généraux	
Secrétariat Général / Gestion du personnel et des emplois	M. Raphaël POUKALO, responsable de l'unité G.P.E.	0215 0217
	Mme Sophie DEVRIES, adjoint au responsable G.P.E.	
Service Habitat durable	Mme Nadine BAUMLIN, cheffe de service	0135
	Mme Delphine CHEVALIER-FASQUEL, adjointe à la cheffe de service	
Service Expertise Appui Technique	M. Denis POULET, chef de service	0181 0205-SDPS 0207
	M. Éric KABEYA, adjoint au chef de service	
Secrétariat général / Mission Conseil de gestion	Mme Jacqueline GUIMART, responsable de la mission Conseil de gestion	0113 0135 0181 0203 0205-MOMN 0205-PECH 0205-SDPS 0207 0215 0217 0309 0333-01 0333-02 0723

Article 2 :

Ma décision de subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire du 30 janvier 2014 est abrogée.

Article 3 :

La présente décision de subdélégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

Signé

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer  
Matthieu DEWAS